

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 octobre 2025

Service : Marchés publics

Agent traitant : CULTURE-2025-2841 - Jessica DELREE

Objet : Marchés publics - Désignation de la Direction artistique du Festival des 5 saisons 2026-2027 : approbation des conditions et du mode de passation

LE CONSEIL COMMUNAL,

notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 89, § 1, 2° (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 750.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° CULTURE-2025-2841 relatif au marché "Désignation de la Direction artistique du Festival des 5 saisons 2026-2027" établi par le Service des Marchés Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise, et que le montant limite de commande s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le Festival des 5 saisons a pour philosophie de sensibiliser un large public à la préservation et à la valorisation de notre environnement tout en faisant découvrir de façon inédite la création artistique actuelle et les préoccupations environnementales des plasticiens contemporains ;

Considérant que la Direction artistique devra, pour les deux prochaines années, assurer la venue de nouvelles œuvres dans les parcs de Chaudfontaine, réaliser plusieurs fresques urbaines dans les villages calidifontains, animer le Pavillon Fourmarier avec des installations et expositions artistiques mais également organiser deux événements

(ouverture de saison et concours « Par un beau jour ») ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 766/725-60 (n° de projet 20250028) ;

Vu l'avis de légalité favorable du Directeur financier ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, ARRÊTE,

Article 1^{er}

Approuve le cahier des charges N° CULTURE-2025-2841 et le montant estimé du marché "Désignation de la Direction artistique du Festival des 5 saisons 2026-2027", établis par le Service des Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2

Passe le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 766/725-60 (n° de projet 20250028) et au budget des exercices suivants.